

La GAZETTE

de la

CGT du CPN

N° 53

MAI
JUIN
2019

Édito

Plus de 130 services d'urgence et plus de 300 établissements de santé en lutte partout en France depuis des mois !

Le bilan de la politique de santé de Mme BUZYN est accablant.

Les conditions de travail et de prise en charge sont régulièrement mises en cause par les professionnels épuisés mais épaulés par la CGT.

Les médias se sont particulièrement passionnés sur les grèves dans les services d'urgence, quitte à redécouvrir que ce qui se passe dans les urgences n'est que le révélateur de la casse de la santé dans notre pays à l'œuvre depuis des années.

Manque de lits et de structures en amont comme en aval, fermetures de lits et de structures de proximité, restrictions budgétaires, ...

Voilà les responsables de l'état d'urgence dans lequel nous avons été plongé par des irresponsables préoccupés uniquement par les chiffres et prompts à détruire le service public pour mieux le confier par la suite aux groupes privés lucratifs !

La CGT continuera inlassablement le combat pour obtenir un changement de politique salvateur.

La CGT appelle au renforcement et à l'intensification des luttes dans nos hôpitaux.

La CGT soutiendra toutes les initiatives des personnels et sollicitera sans relâche nos élus, nos directions et nos tutelles pour les mettre face à leurs responsabilités !

Le secrétaire



La contagion gagne TOUS les hôpitaux : quelle meilleure remède que la lutte aux côtés des organisations syndicales CGT ?

L'Hôpital malade	P.2 et 3	Et si vous vous syndiquiez ?	P.9
Santé mentale et RPS	P.4 et 5	Dialogue social	P.10
NON à la casse	P.6 et 7		

Dernières brèves P.11

Page juridique P.12

Coin des instances P.13 à 15

Votez et likez CGT CPN P.16

Jacques BRIMONT, Emmanuel FLACHAT, Sylvain BELUCHE, Audrey DESBROSSES, Cédric ROUX, et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette
N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire
tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
Site internet : www.lacgtducpn.com

Hôpitaux de France : tous dans la même galère, tous en lutte !

Depuis l'année dernière, il ne se passe pas une semaine sans un nouvel établissement de santé en lutte !

Sous les projecteurs depuis la mi-mars 2019, ce sont aujourd'hui plus d'une centaine de service d'urgences qui se sont mis en grève partout en France.

Partout, en lien avec les professionnels, la CGT participe activement aux mouvements et aux initiatives décidées avec le personnel pour un grand service public de santé, accessible à chacun, avec des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux !

9 mai 2019 : **grève pour l'Hôpital Public et les services publics**



Plus de 400 feuillets remplis pour la où se rejoignent vos différents services intra/extra du CPN. La CGT les a déposés à l'ARS le 9 mai car il est grand temps que nos revendications soient entendues par notre direction et nos tutelles !!!!

**TOUCHE PAS
A MON HÔPITAL !!!
Engrève**

revendicatifs
mobilisation du 9 mai
préoccupations dans les

VOS REVENDICATIONS :

- 👊 Des LITS !!! :
 - STOP aux surnuméraires !
 - Ré-OUVERTURE de services pour permettre de coller aux besoins de la population

- 👊 Du PERSONNEL dans les services pour :
 - proposer des soins de qualité aux patients et être auprès du patient,
 - permettre de travailler dans des conditions de travail adaptées
 - réduire les délais de RDV CMP qui sont trop longs

- 👊 STOP aux entrées la nuit et aux changements de lits intempestifs !

- 👊 PROPOSER des soins ambulatoires de proximité (STOP au CMP périphériques !)

- 👊 Respect des congés, des repos ! 👊 LAISSEZ NOUS nos 80% !!!

- 👊 Non au GHT qui mutualise les moyens humains et les marchés, baisse la qualité des achats au prétexte de « faire des économies » !

- 👊 NON à la privatisation de notre crèche !

- 👊 SUPPRIMER le jour de carence !

- 👊 AUGMENTER nos salaires ! 👊 STOP aux contrats précaires

La CGT du CPN exige :

- **une augmentation immédiate des effectifs afin de tenir compte de la charge de travail**

Etat d'urgences !!!

Les mouvements de grève se multiplient dans les services d'urgence depuis des mois.

Chacun peut prendre conscience en consultant la carte du collectif inter-urgences.

Plus de 130 services sont aujourd'hui en grève pour beaucoup à l'appel de la CGT.

Vous pouvez régulièrement entendre les revendications nationales qui sont portées par les personnels, dont le Docteur Christophe PRUDHOMME (médecin urgentiste - CGT) :

- **moratoire sur toute fermeture de lits et de services**
- **zéro patients sur un brancard aux urgences**
- **des embauches de personnel**
- **une prime de 300 € pour les professionnels**

En Meurthe-et-Moselle, la CGT n'est pas non plus restée les bras ballants ...

Grève nationale du 11 juin 2019

Pour cette journée d'actions nationales, la CGT a multiplié les initiatives pour associer les personnels et mettre en musique leurs revendications locales :

- **préavis de grève locale déposé par la CGT du CHRU de NANCY,**
- **Interviews sur France 3, Radio France Bleu,**
- **Plusieurs pages dans l'Est Républicain du 12 juin, ...**

La CGT du CPN qui était allée à la rencontre des personnels de l'UAUP a également pu mettre en avant les difficultés rencontrées par nos collègues des urgences psychiatriques et recueillir leurs attentes :

- **134% de taux d'occupation des lits en 2018,**
- **surcharge d'activité liée entre autres à la réduction des moyens dans les CMP et à de trop nombreuses fermetures de lits et de services,**
- **des délais d'attente qui peuvent atteindre 10 h voire 12 h,**
- **l'espoir un jour d'une augmentation de la capacité des urgences psy de 8 à 15 lits, ...**

Face à ces constats implacables issus des remontées du terrain, l'attitude des directions d'établissements et de l'Agence Régionale de Santé est irresponsable : elles continuent à fermer des lits et des services dans notre département !

La Ministre de la Santé les encourage et méprise les personnels en grève qu'elle culpabilise sans cesse.



La CGT assure de tout son soutien les personnels en lutte dans les services d'urgences et appelle à une intensification des luttes.

A cet effet, l'Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale a déposé un préavis de grève pour le 2 juillet 2019 et appelle à manifester à partir de 8h30 à l'Hôpital Central.

Le mot d'ordre de grève : chaque professionnel, chaque service est concerné par les attaques du gouvernement.

Montons d'un cran que l'on soit aux urgences, dans un hôpital MCO, en psychiatrie, en EHPAD, ... , rejoignons le mouvement !!!

Tous en lutte pour un grand service public de santé et d'action sociale avec des moyens budgétaire et humains enfin à la hauteur des besoins de la population !

La CGT pour une vraie prévention des Risques Psycho Sociaux

22 % des travailleurs français présentent une détresse orientant vers un trouble mental !
Voilà le résultat sans appel qu'a obtenu la Fondation Pierre DENIKER suite à une vaste étude épidémiologique menée en lien avec le Docteur LEGERON, psychiatre.
Cette énième étude met encore en évidence le lien entre facteurs de risques psychosociaux liés aux travail et présence d'une détresse orientant vers un trouble mental.
Cela fait des années que la CGT interpelle les pouvoirs publics sur l'impact du travail et notamment des changements organisationnels menés tambour battant dans nos hôpitaux qui sont ravageurs pour nos collègues !
Ce n'est pas le médecin du travail du CPN qui nous contredira, elle qui reconnaissait lors du CTE du 11 juin 2019, que « beaucoup d'instabilité dans les organisations de travail ont conduit à une fragilisation des collectifs et des individus !!! »
Alors, au CPN, que fait-on en matière de prévention des RPS ?

Point d'étape sur la démarche en lien avec l'INRS et la CARSAT

2 réunions se sont tenues le 15 et le 29 mai 2019 pour travailler sur la mise en place d'une cellule d'alerte et de prévention des situations de souffrance au travail.

On avance décidément bien trop lentement sur ce dossier au goût de la CGT !!!

Rappelons pour la petite histoire que la CGT et la CFDT avaient porté une proposition de cellule d'alerte en CHSCT de décembre 2012 mais que ni le DRH de l'époque ni le directeur général (M.BAROU) n'avaient souhaité donner suite ... ! Aujourd'hui, sous la pression de l'inspection du travail et des instructions ministérielles imposant une prévention des RPS, la Direction du CPN rouvre les négociations mais en traînant des pieds !



Pour preuve, la CGT a dû piloter elle-même la réunion du 29 mai au vu de l'absence de connaissance et de traces écrites laissées à l'actuel DRH par son prédécesseur.

Argument sincère ou manière habile de gagner du temps ?

Chacun se forgera sa propre opinion.

Quoi qu'il en soit, force de proposition, la CGT a de nouveau transmis tous les éléments en sa possession :

- **comptes rendus de réunion,**
- **exemples de cellules d'alerte en place à l'Université de Lille, à la mairie de NANCY, ...**

La CGT a réitéré ses propositions :

- **mettre en place une cellule d'alerte (lieu d'écoute, d'aide et d'orientations dans le but de proposer des solutions à des situations conflictuelles et/ou susceptibles d'être caractérisées comme du harcèlement),**
- **diffuser une liste de référents CHSCT qui seront une porte d'entrée, chargée de constituer un binôme CHSCT/ Direction pour écouter la personne saisissant la cellule d'alerte**
- **fonctionner avec des réunions plénières pour examiner les actions collectives qui pourraient être mises en place à court ou moyen terme dans le cadre de la prévention des RPS**

Aujourd'hui, nous restons dans l'attente de nouvelles dates pour avancer sur ce dossier visiblement épineux pour la Direction de notre établissement dans un contexte où les RPS sont à leur paroxysme au gré des réorganisations de service à la hussarde et des pratiques managériales brutales !

La santé mentale fait recette au CPN



Alors que dans les services, les agents sont sous pression et soumis à des projets de réorganisation vides de sens, certains s'érigent en expert de la prévention des risques psychosociaux.

Des conférences ont lieu pour expliquer comment les gens en arrivent à être en burn-out mais les conférenciers qui donnent des leçons aux autres sont-ils exempts de tous reproches lorsqu'ils sont en charge de responsabilité de service ?

*De nombreux professionnels sont en arrêt ou sous médocs !
Un travail institutionnel sur les RPS est au point mort depuis 2012 !*

Ne serait-ce pas un petit peu l'Hôpital qui se fout de l'infirmerie ?

Une conférence qui fait salle comble !

Le 21/05/2019, le Professeur Schwan proposait une grande conférence sur le burn-out intitulée :

« Le burn-out, comprendre ses symptômes et savoir les soigner »

La CGT toujours présente auprès des agents qui souffrent dans cet hôpital soumis aux diktats du management à la France Télécom pour dégraisser le service public, s'y est rendue pour parfaire ses connaissances et mieux vous informer.

A retenir : le burn out n'est pas automatiquement dû à une surcharge de travail mais plutôt à une perte des repères et de la représentativité psychologique de ce travail.

On ne peut pas contredire le Professeur car depuis des années, en effet, les équipes d'encadrement ne cessent de rappeler aux soignants que :

- les soins du passé sont du passé, que les vieux paramédicaux sont has been,
- qu'il va falloir s'ouvrir à de nouvelles pratiques innovantes,
- que l'empathie, l'écoute, la bienveillance doivent être remplacés par du soin actif, du contrôle des dépenses, de la productivité afin de valoriser financièrement le soin psychiatrique !!!

La solution du Professeur pour ne pas souffrir ?

- Ne pas résister au changement, car le blindage ne tient qu'un temps !
- S'accorder quelques instants de méditation pour accueillir la paix dans son esprit.

Mesdames et Messieurs, lorsque vous subissez de la violence institutionnelle avec son cortège de culpabilisation, menaces, soumission, peur, infantilisation, lean-management, humiliation, ..., prenez 3 minutes de silence et de méditation, vous irez mieux !!!



Si ça ne vous convient pas, la CGT vous invite à venir construire avec nous le bien-vivre au travail et à militer à nos côtés pour construire ensemble le CPN que nous voulons !

Attaques contre le service public, dérives sécuritaires, la CGT réagit et interpelle !

Devant de récents textes de loi rédigés par le gouvernement MACRON, la CGT condamne fermement et a rédigé des motions à l'attention de nos directeurs, des médecins et des élus.

Réforme de la fonction publique / motion CGT du 27 mai 2019

Sous le fallacieux prétexte de rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide, le **gouvernement valide la fusion des instances CHSCT et CTE en une seule baptisée « comité social »**

Cela aura pour conséquences de museler les représentants du personnel, d'affaiblir leur rôle et leur place, et surtout cela va réduire drastiquement les moyens de lutter contre les mauvaises conditions de travail et les accidents et/ou maladies professionnelles qui en découlent.

Cela montre encore une fois le mépris du gouvernement pour la santé de ses agents alors même que les conditions de travail se dégradent de plus en plus, comme en témoignent les nombreux cas de suicide imputables au service dans la Fonction publique ces dernières années.

Pour la CGT, supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses fondements et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé, la sécurité des personnels et dans l'amélioration de l'organisation du travail pour le bien des agents et des usagers !

L'action des CTE et CHSCT, tout au contraire, doit être renforcée !

Honteux fichage des patients et des soignants / motion CGT du 14 juin 2019

La CGT du CPN tient à marquer sa totale opposition au **décret n° 2019-412 du 6 mai 2019** qui autorise la "mise en relation" du fichier **HOPSYWEB** sur "le suivi de patients hospitalisés sans consentement en psychiatrie" avec le fichier "des personnes surveillées pour radicalisation et/ou lien avec le terrorisme".

La CGT exige son retrait immédiat, ce fichage est intolérable dans une démocratie.

Non, les soignants, les travailleuses et travailleurs sociaux et les administrations hospitalières ne sont pas des délateurs aux ordres du gouvernement.

Nous sommes au service des patients et de la population !

Les conséquences en termes de santé publique seront directes avec une dégradation de l'adhésion et de l'accès aux soins. Et que dire du non-respect du secret médical ?

Quelle responsabilité pour les agents qui signaleront ou qui ne signaleront pas ?

Le risque d'amalgame entre soins sans consentement et danger/terrorisme est réel et s'accroît considérablement avec ce décret.

Nous devons tout faire pour éviter de figer le rapport de la société à la psychiatrie dans la peur et la méfiance, tout faire pour ouvrir la psychiatrie sur la société. Cette mesure va tout simplement à contre-sens !!

La CGT du CPN défend des soins de proximité accessibles à tous au sein du secteur de psychiatrie, avec des professionnels dont le statut de la fonction publique hospitalière garantit l'indépendance et l'intégrité. C'est entre autres grâce à ce cadre sécurisé qu'il est possible d'aller rechercher l'adhésion du/de la patiente, étape indispensable dans le processus de soins.

La CGT du CPN appelle la Direction de notre hôpital, les médecins, les élus et les autres organisations syndicales à prendre position sur ce sujet et à nous rejoindre.

Casse du service public : le CPN accélère et assume

Partout, la CGT se pose en ardent défenseur du service public, garant d'une réponse aux besoins de la population où qu'elle se trouve sur le territoire, quelles que soient les moyens ou l'origine des usagers.

Les gouvernements successifs ces dernières années, se sont employés à détricoter des pans entiers de la fonction publique pour les livrer aux appétits de grands groupes lucratifs.

Le CPN se retrouve également impacté en dépit de sa bonne santé financière.

Tous les prétextes sont bons pour privatiser ... au détriment des agents et des patients !

Bionettoyage

Le 14 juin 2019, la CGT du CPN et le syndicat CGT de la propreté organisait une assemblée générale des agents d'entretien ELIOR.

L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur leurs problématiques et ainsi pouvoir mieux nous coordonner face à des directions souvent hostiles et déculpabilisées !

Alors que le marché entre le CPN et ELIOR est signé depuis 6 mois, le constat dressé par la vingtaine d'agents présents est éloquent :

- toujours pas de fiches de postes ni d'heures de travail viabilisées,
- Concrètement, des temps de travail par unité qui par rapport à l'ancien marché sont souvent diminuées de 10 à 15 minutes,
- Des formations totalement inadaptées (rien sur l'hygiène, 10 minutes en gestes et postures et une formation OMEGA incapable de répondre aux attentes réelles des agents de ménage),
- Des craintes des agents qui souvent exercent en travailleur isolé au contact de patients et sans aucun dispositif de protection fourni par l'employeur,
- Des comportements managériaux de responsables de site totalement déplacés et attentatoires à la dignité des personnes
- Un fort sentiment toutefois de gratitude à l'égard des soignants du CPN qui font ce qu'ils peuvent pour les informer de ce qu'il faut faire ou pas dans le service
- Une forte demande que l'on réinternalise la prestation ménage et qu'on transforme leurs postes en ASH statut fonction publique.

La CGT du CPN et la CGT de la propreté ont donc immédiatement rédigé un courrier à l'attention du Directeur du CPN pour lui faire remonter ces aberrations.

La CGT estime que le Directeur du CPN se doit de réagir fermement au vu de sa responsabilité sociale d'employeur, de sa responsabilité légale (il a signé un plan de prévention des risques professionnels avec ELIOR) et de sa responsabilité en termes d'utilisation des deniers publics (plus de 3 millions d'euros par an versés à ELIOR)

La CGT soutient la demande des personnels d'une réinternalisation de la prestation ménage des locaux.

Elle a mis notamment en avant le fait que même le CHRU de NANCY, pourtant lourdement endetté, est en train de revenir progressivement en renonçant à confier le ménage de ses locaux aux entreprises privées de ménage.

Affaire à suivre mais la CGT a prévenu : si rien ne change, des modes d'action plus durs risquent de se mettre en place !

A bon entendeur ...



Délégation de service public de crèche : la Direction signe !

En dépit des alertes de la CGT, de la mobilisation du collectif de parents et des interrogations légitimes du personnel de notre crèche, la Direction s'est entêtée et vient de signer officiellement le marché de délégation de service public de la crèche.

Elle offre ainsi sur un plateau aux appétits du secteur privé un service public pourtant incontournable que ce soit en termes d'accueil des enfants des personnels ou d'élément contribuant à l'attractivité du CPN aux yeux de futurs postulants !

Il s'agit sans surprise de l'entreprise Les Petits Chaperons Rouges qui font partie du groupe Grandir.

La Direction aura ainsi écarté toute objection faite sur les **nombreuses affaires médiatiques qui ont éclaboussé plusieurs structures Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)**

Ainsi, récemment, à Courbevoie, c'était un enfant qui était oublié à l'intérieur de la crèche lors de la fermeture (pour la 2ème fois)

A Montigny (95), c'est un délégué syndical qui fait l'objet de procès à répétition et de discrimination pour juste avoir fait son travail en alertant sur la sécurité et les conditions de travail dans les crèches !

Une entreprise exemplaire sur le plan humain, c'est sûr !

Dans quelle galère, la Direction du CPN a donc encore été se fourvoyer et dans quel but ?

Le CPN a une situation financière saine, la crèche fonctionnait bien, ... : quelle était l'urgence de privatiser ?

Privatiser ?

La Direction déteste ce mot et pourtant cette délégation de service public en constitue bien les prémices !!!!

Pour l'instant, les personnels titulaires de la fonction publique sont mis à disposition du nouvel opérateur LPCR mais un contrat de mise à disposition n'est pas sans danger.

En effet, les personnels titulaires conservent des droits attachés à leur statut mais ils sont sous l'autorité de la Direction LPCR qui pourra adresser des rapports à la Direction du CPN dès qu'elle ne sera pas satisfaite des agents.

Une des possibilités de « sanction » de la Direction du CPN en lien avec LPCR sera de mettre fin à la mise à disposition avec réintégration de l'agent dans un des services du CPN.

En clair, quoi de plus simple que de décourager les fonctionnaires, d'attendre soit qu'ils démissionnent d'eux-mêmes ou qu'il soit mis fin à leur contrat de mise à disposition.

Au bout de quelques temps, plus de fonctionnaires à la Crèche mais que des contractuelles = privatisation !

CQFD !

La CGT reste cependant mobilisée et fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les agents de la crèche victime de ce mauvais coup.

La CGT s'engage également à lutter pour obtenir un revirement et un retour à une gestion en interne de notre crèche !

On ne lâchera rien !!!



« A tous ceux qui sont contre les actions syndicales »

Nous ne faisons grève ni pour s'amuser, ni pour ennuyer le peuple. **Nous faisons grève car nous sommes encore animés par la volonté de vivre dans une société juste et solidaire!!!**

Souviens-toi, que les acquis sociaux ont été obtenus suite à des mobilisations, des grèves.

Rappelle-t-en, à chaque fois que tu bénéficieras de congés payés.

Rappelle-t-en, chaque fois que tes risques sociaux seront couverts (maladies, chômage, accident de travail).

Rappelle-t-en, lorsqu'après tes 36 heures bien travaillées, tu entameras ton week-end de repos.

Rappelle-t-en, chaque fois que tu déposeras tes enfants à l'école, dis-toi qu'ils ont la chance de ne pas devoir aller travailler à 12 ans.

Rappelle-t-en, mais surtout **n'oublie pas** comment ces acquis ont été obtenus.

« Nous, les grévistes, avons encore une certaine fierté pour ce que nos grands parents nous ont laissé en héritage à force de grèves, de révoltes et d'ambition »



*Parce que nous ne serons jamais de trop à nous syndiquer !
Envie de franchir le cap ou de nous contacter ?
N'hésitez plus !*

Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Réunions Direction / organisations syndicale

Réunion d'informations Groupement Hospitalier de Territoire du 14 mai 2019

A retenir :

- tous les marchés publics seront désormais passés intégralement par le CHRU à la fin de l'année 2020,
- Les médicaments resteront pour l'instant encore achetés en grande partie sur le groupement d'achats historique avec Verdun,
- Les services informatiques des différents établissements du GHT sont en cours de fusion sous l'autorité de Monsieur DUPONT (jusqu'alors responsable informatique du GEHMM) et qui devient responsable SIH du pôle Coordination Territoriale et Proximité !
- 8 agents de proximité devraient être embauchés en CDD et assurer également des missions au sein des différents hôpitaux,
- Encore de nouveaux retards dans la livraison des matériels informatiques (achetés désormais par le CHRU) qui pour mémoire étaient censés être livrés en février mais devraient finalement arrivés sur le CPN en septembre !!!
- Toujours des gros soucis avec le linge dont la prestation a été confiée au CHRU,
- Des projets de mutualisation des garages et de la fonction courrier sont à l'étude !

Pour résumer et comme la CGT le dénonçait dès 2016, le GHT se résume en plusieurs mots (maux) : perte d'autonomie, disparition de services et de postes, des retards de livraison, une baisse de la qualité et de la réactivité !

Réunion avec la Direction le 3 juin 2019

La CGT s'est déplacée à cette réunion pour exiger des réponses du Directeur à des courriers datant pour certains de plusieurs mois et le confronter à des engagements pris en instance mais non-tenus (**cf nos questions sur www.lacgtducpn.com**)

Quelle ne fut pas sa surprise de se retrouver seule avec le DRH qui n'a pu que prendre acte et nous répondre un peu désarmé :

« oui, j'attends une réponse de M.BAROU à ce sujet ! »

Ou

« effectivement, nous sommes très en retard, nous allons envoyer un Doodle pour mettre en place une réunion à la rentrée de septembre »

Pour la CGT, c'est du manque de respect, voire de l'amateurisme mais **cela questionne une fois de plus sur ce que l'on peut accorder comme crédit à la parole de notre Direction !**

Le ressenti n'est malheureusement pas uniquement celui de la CGT car au moins, une autre organisation syndicale dresse le même constat...! **Y a-t-il un pilote dans l'avion ?**

Commission de formation du 28 mai 2019

Depuis la reprise en main de la Formation Continue par Mme BALLAND qui a pris en compte en grande partie les propositions des organisations syndicales CGT et CFDT, on ne peut que se féliciter du travail effectué. A l'ordre du jour de cette commission :

- **le suivi financier des différents types de formation du plan 2019**
- **La fixation de critères transparents pour l'attribution des formations individuelles et des diplômes universitaires (DU)**
- **La mise en place d'appels d'offres pour les formations avec des critères d'attribution (70% pour la qualité pédagogique et 30% pour le prix) et une présentation en commission des marchés conclus**
- **Pour les préparations aux concours, possibilité d'utiliser le CPF pour diminuer l'impact sur le temps perso,**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants CGT.

Dernières brèves !!!



Le CPN fait aussi dans l'événementiel

Agents du Centre Psychothérapique de Nancy, vous ne trouvez pas de salle pour fêter un évènement ?

Vous vous mariez ? Vous fêtez un anniversaire ou un départ en retraite ?

Pensez au CPN ! Dans sa grande générosité, il propose sa salle des fêtes gratuitement !!!!

Vous ne rêvez pas !!! En atteste la récente conférence du Professeur Schwan sur le burn-out qui a fait salle comble et lui a permis de conclure par la promo de son nouveau livre.

Pour combien ? Gratos !

Etonnant quand on sait que sur QUALIOS, on trouve les frais normalement facturés pour la location de la salle polyvalente (285 € par

demie journée et 480 € la journée + 30 € pour l'assistance, ...)

Quelle belle politique sociale à géométrie variable ! Merci Monsieur le Directeur, après tout, vous avez raison : cet hôpital appartient au service public donc à tous ceux qui travaillent en son sein. Quoi de plus normal et humain que de pouvoir bénéficier de ces avantages et surtout de privilégier en priorité la communauté médicale et de garantir ainsi l'attractivité de l'établissement ... !

Nous attendons donc avec impatience de voir comment le commissaire aux comptes va justifier tout ça lors de la certification des comptes 2019

Transfert de l'addictologie au CPN : encore une belle opération dégraissage !

Ca y est, c'est décidé, voté, contraint par les têtes pesantes de l'ARS (c'est à dire ceux qui ne soignent plus depuis longtemps ou n'ont même jamais soigné !), le service addictologie arrive sur notre boutique !

Finis les lits, on remplace par de l'Hôpital de Jour et hop le tour est joué ! C'est discount, ça fait partie du plan santé de Macron et Buzyn, ça ne soigne pas mais au moins ça ne coûte rien et ça permet encore de supprimer des postes !

Si le toxico ou l'alcoolique ne se sent pas bien le soir ou la nuit, il ira ailleurs !

« de toute façon au prix que ça coûte pour des gens comme ça autant assurer le minimum », ont dû penser les cyniques décideurs de santé, calculette à la main.

Mais quelles conséquences ? Trois fois rien : un déménagement de l'U6 pour faire de la place avec au détour une restructuration de

pôle G02/G06 et des groupes de travail où tout est déjà convenu, avec une bonne dose de pression managériale, d'intimidation et de souffrance au travail.

Une arrivée totalement hasardeuse des patients et aussi des soignants, une projection financière non réalisée à ce jour, ...

Mais pas d'inquiétudes pour la Direction du CPN !

Tout est maîtrisé, on verra bien, on peut rien vous garantir mais personne ne sera laissé au bord du chemin !

Peut être tout au plus dans le talus. C'est là que parfois des choses disparaissent sans que quiconque s'en aperçoive.

Ouf, vivement le prochain projet !!! Lequel ?

A vue de nez, encore un avec des fermetures de lits et un soi-disant développement de l'ambulatoire... Avec ça s'il n'y a pas encore une médaille de décernée ... !

Que se passe-t-il donc sur la détention ?

Annnonce de départ du Dr HORRACH, puis finalement démenti ! Donc rien selon notre Directeur ! Pourtant, certains faits sont inquiétants : tractations à l'ARS pour faire embaucher certains PH en jouant sur la corde sensible, débats houleux en CME, PH de l'UHSA en accident de travail pour souffrance psychologique ! Espérons que les personnels n'auront pas à en faire les frais !!!

DERNIERE MINUTE : l'Agence Régionale de Santé renoncerait cette année à nous diminuer notre budget (qui augmenterait même de 800 000 €), d'où l'intérêt de lutter !!!



VOS DROITS



CAPL et temps partiels

Vos élus CGT aux Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) vous informent que toute décision de refus de temps partiel :

- doit vous être signifiée par votre encadrement au cours d'un entretien vous stipulant les raisons de ce refus,
- doit faire l'objet d'une décision écrite de l'Administration avec les raisons de faits et de droits qui justifient cette décision ainsi que les formalités de recours administratifs pour l'agent,
- peut être débattue dans la Commission Paritaire Locale dont dépend l'agent.

La seule invocation des nécessités de service ne peut suffire à justifier le refus de l'exercice d'un temps partiel !

Pour la CGT, le choix d'un temps partiel, même s'il est pour convenance personnelle, impacte lourdement les agents : baisse de la rémunération, augmentation du temps de cotisation pour la retraite, flexibilité... et se trouve être souvent un choix par « défaut » pour garder son enfant, limiter sa fatigue, les frais de déplacements, préparer sa retraite...

Si vous souhaitez contester cette décision, vous pouvez saisir la CAPL compétente dans votre grade et/ou faire une demande de recours gracieux auprès du Directeur de l'Etablissement.

Nous, élus CGT aux CAPL, nous avons décidé de vous soutenir, si vous le souhaitez, dans cette démarche. N'hésitez pas à nous solliciter ou à répondre à l'enquête que nous avons lancée.

Création du forfait mobilité durable : jusqu'à 400€/an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo !

Tous les employeurs privés et publics pourront contribuer aux frais de déplacement domicile-travail en covoiturage ou en vélo de leurs salariés, ainsi qu'avec d'autres services de mobilité partagés. Ce forfait pourra s'élever jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales. Il remplacera l'indemnité kilométrique vélo mise en place jusqu'à ce jour, mais dont la mise en oeuvre est restée limitée car trop complexe. Ce forfait répond à une demande des employeurs de disposer d'un outil souple pour soutenir ces modes vertueux.

L'État généralisera la mise en place du forfait mobilité durable pour le vélo et le covoiturage pour tous ses agents d'ici 2020, à hauteur de 200 €/an. Ce forfait sera cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun, dans une limite de 400€/an (la prise en charge de l'abonnement de transport en commun reste dé plafonnée).

Revalorisation des indemnités hébergement en cas de départ en formation

Longtemps un frein aux déplacements pour effectuer des formations dans d'autres départements, l'ancien tarif de 60€ vient d'être **revalorisé par un décret du 26/02/2019** :

- **110 euros en cas d'hébergement dans Paris intra-muros,**
- **90 euros dans les villes de plus de 200 000 habitants et la métropole du Grand Paris,**
- **70 euros dans les autres communes.**

Par ailleurs, le taux d'hébergement ci-dessus est fixé dans tous les cas à **120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.**

Actualités des instances

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE, Conseil de Surveillance et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com ainsi que de nombreuses analyses sur les CAPL et leur fonctionnement.
Vos représentants CGT sont à votre écoute pour toute question.***

Conseil de surveillance du 26 avril 2019

Un petit nouveau intègre le conseil de surveillance du CPN :

Monsieur André Rossinot, président de Nancy Métropole (mais aussi médecin, ancien maire de NANCY et ancien Ministre de la Fonction Publique !)

Souhaitons-lui la bienvenue sur le CPN (la CGT l'a d'ailleurs chaudement invité à venir échanger avec nous mais nous attendons toujours une réponse ...)

Compte financier 2018 / budget 2019

Excédent de 1 million 900 000 euros à fin 2018 !

La Direction l'explique par les notifications tardives de la DAF décembre 2018.

La règle concernant l'affectation de ce résultat inattendu semble n'être qu'à l'économie et à la réserve prudentielle. Cette somme acquise par les efforts contraints et non consentis du personnel soumis au management par la culpabilité, la peur, la résignation ne leur sera pas rendue !

Tout comme les ouvriers qui bossent pour sauver leur boîte, se voient finalement licenciés alors que les actionnaires empochent le pactole, il en est de même pour l'hôpital public !

Avec cette somme, nous aurions pu conserver la crèche, conserver le CMP Médreville, ne pas fermer l'unité E, Cela aurait évité les surnuméraires, une explosion de la souffrance au travail, mais surtout évité cet échec pour le virage ambulatoire et son usine pilote, le CMP Jacquard.

Malheureusement, la Direction et les membres du Conseil de Surveillance ne semblent en grande partie être animés que par les profits pour certains, la gloire et le palmarès pour d'autres à travers le financement de projets tape à l'œil inefficaces ! Plus grave, ils confortent ainsi cette vision politique néolibérale et capitaliste du soin en abandonnant la mission première du service public hospitalier qui est la prise en charge de nos patients.

Qui le conteste ? Personne sauf la CGT !

Petit détail, le montant de l'excédent n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd : M. Rossinot semblait bien sensible à cette coquette somme. En tant qu'ancien président de conseil de surveillance du CHRU de Nancy, il a apprécié visiblement.

Au vu de la situation financière du CHRU, le GHT, la mutualisation des moyens, ..., la CGT s'interroge sur l'impact et les convoitises sur ce « trésor » accumulé par le CPN !

Arrivée de l'addictologie sur le CPN

Le service « addictions » du CHRU arrive dans les locaux de l'unité 6 SP très prochainement.

Plus de lits désormais mais à la place un innovant hôpital de jour 7j/7.

Quid du patient en souffrance en dehors de l'ouverture de l'HJ ?

Des conventions auraient été conclues avec les hôpitaux de Lunéville, Pont à Mousson et Toul mais nous n'en saurons rien !

Combien de lits dédiés ? Aucune précision !

Garanties que ces patients arrivent sur le CPN en plus des surnuméraires déjà d'actualité ? Aucune précision.

Salle médusée, représentants des usagers inquiets, réactions pour défendre la prise en charge ? Aucune.

Quelle belle politique de soins en perspective pour l'addictologie !

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail du 4 juin 2019

Arrivée de l'addictologie au CPN :

La médecine L et le CSAPA (Maison des Addictions) doivent intégrer le CPN progressivement d'ici l'automne 2019.

La CGT rappelle que le professeur PAILLE en charge de ces unités a émis quelques réserves notamment au niveau du manque de locaux disponibles, a fait état que ce projet de fermer des lits n'était pas le sien et questionne la Direction sur l'avenir du bâtiment du CSAPA qui appartient aujourd'hui au CHU.

La Direction nous informe que le CPN pourra en faire l'acquisition ou envisager de louer les murs auprès du CHU... mais surtout qu'elle entend mener une étude d'impact sur les Risques Psycho Sociaux dans les mois qui viennent.

La CGT a rencontré récemment les équipes concernées qui semblent ne rien connaître du projet et craint que les mêmes difficultés que celles qui ont accompagnées l'arrivée du G06 apparaissent très rapidement.

CMP Intermède et Vézelize :

La structure Intermède de Lunéville devrait déménager avant la fin de l'année 2019 dans des nouveaux locaux plus adaptés que le CPN louera sur un bail long (10 ou 15 ans)

La visite du CHSCT sur le CMP Brudchoux et ses annexes de mai 2018 avait ciblé la structure de Vézelize comme devant être urgemment remplacée par une autre plus conforme à la prise en charge de patients.

La Direction n'a pas le temps pour le moment de se pencher prioritairement sur ce dossier ... ce n'est pas la priorité non plus du chef de pôle.

Sous effectifs à Archambault :

La CGT obtient le recrutement d'un personnel aide-soignant sur Archambault du 10 juin au 31 juillet ; la Direction assurant qu'elle restera attentive sur la période qui suit mais qu'à priori « les besoins sont couverts ».

Situation avec les urgences :

La CGT explique avoir rencontré une équipe

en grande souffrance. L'UAUP subit en effet de plein fouet les conséquences de la fermeture de l'Unité E et de Médreville.

Le service enregistre un taux d'occupation des lits de 126% en 2017 et 134% en 2018.

Avant, il leur fallait en moyenne 30 minutes pour trouver 1 lit en intra mais aujourd'hui, il faut ½ journée voire une journée complète.

La Direction ne le nie pas et rappelle qu'un projet d'extension de 8 à 15 lits a été retoqué il y a quelques années et qu'il va falloir maintenant attendre de voir ce que l'on pourra obtenir quand l'Hôpital Central fermera pour remonter sur le site de Brabois ... !!!

Chacun peut maintenant voir ce que la CGT dénonçait dans le projet de réorganisation du PGN dont serait urgent de revoir la copie !

Inspection CHSCT sur le CMP Jacquard du 29 avril 2019 et préconisations :

- restaurer la confiance et libérer la parole des agents (formation cadres et médecins)
- mettre en place d'urgence l'accompagnement INRS CARSAT sur les RPS,
- faire intervenir l'ergonome notamment pour le secrétariat,
- réorganiser la filière ambulatoire puisqu'il s'avère que le projet initial ne fonctionne clairement pas !

La Direction répond qu'elle est d'accord uniquement pour le passage de l'ergonome et l'accompagnement INRS CARSAT.

La CGT rappelle que le problème majeur du CMP réside dans la désorganisation totale du service et les divergences de point de vue entre médecin/cadre et les agents. Bien triste quand on sait qu'il a été reproché aux organisations syndicales d'avoir bloqué et décalé le projet pendant 2 ans ... !

Plan canicule 2019 :

La CGT rappelle à la Direction que nous sommes toujours dans l'attente d'une date de réunion ... !

Comité Technique d'Etablissement du 11 juin 2019

Bilan social 2018 :

- Augmentation des CDD de 12%
- Toutes les demandes de remplacement longue durée sont couvertes
- Augmentation du nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire et du nombre d'accidents du travail
- 21% seulement des professionnels ont rempli leur obligation DPC
- 5,6% d'emploi de travailleurs handicapés (en dessous du taux légal de 6%, le CPN devra donc verser une amende)
- Politique sociale : 750 000 € de prestations versées par le CGOS

La CGT interpelle la Direction sur les chiffres cités plus haut et révélateurs :

- les règles non-écrites que certains cadres ou cadres sup édictent pour refuser dans les services tout remplacement et dire que la DRH ne veut pas remplacer,

- le nombre d'accidents de travail en hausse mais sans laisser la possibilité au CHSCT de remplir ses missions d'enquêtes sur le terrain,
- l'attente d'une commission des postes aménagés depuis mai 2018 !
- l'absence du rapport de l'assistante sociale du personnel qui pourrait nous éclairer sur la nature des demandes des agents et comment mieux y répondre, ...

En difficulté, la Direction refusera de répondre et de s'expliquer ! Preuve une nouvelle fois du fossé qui se creuse entre les gens d'en haut et ceux sur le terrain !!!

La CGT interpelle le Médecin du Travail pour connaître son appréciation sur l'évolution de la situation et de la santé des agents depuis son arrivée sur le CPN en 2013. Réponse : beaucoup d'instabilité ayant conduit à une fragilisation des collectifs et des individus !!!

VOTE : contre (CGT et CFDT) / Abstention (FO)

Commission Médicale d'Etablissement du 20 juin 2019

Véritable règlement de comptes à OK Corral que cette CME !

Il fallait le voir pour le croire ! Aux détours de débats concernant la création d'un nouveau pôle spécifique de soins aux détenus, les médecins de cette instance se sont livrés à des échanges assassins entre confrères.

Des reproches ont fusé sur qui savait le mieux ce qui était bon pour les malades, d'autres plus acerbes sur les pratiques managériales ayant produit de la souffrance et allant même jusqu'à être responsable d'un accident de travail chez un praticien hospitalier, ... Tout y est passé !

Le problème était tel que même l'intervention du Directeur n'aura pas permis de ramener de la sérénité dans les débats pour passer au vote le projet inscrit à l'ordre du jour.

Quant au représentant de l'Agence Régional de Santé, visiblement peu ému car sûrement habitué à ce genre de spectacle désolant, il choisira la fuite le nez vissé sur sa tablette !

On pourrait en rire mais cette guerre des chefs n'est pas sans conséquence pour les patients et les personnels, premiers dommages collatéraux !

Cela traduit bien aussi ce que devient notre système de santé et la psychiatrie publique ... Une honte !

Calendrier des instances

Comité Technique d'Etablissement le 15 octobre 2019

CHSCT le 17 septembre 2019

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT si vous souhaitez que nous abordions certains dossiers que nous ferons inscrire à l'ordre du jour de ces instances.

**Petites annonces - catégorie offre d'emploi :
Le CPN recrute !**

Ca y est c'est officiel !

Le CPN recrute massivement : plus de 30 emplois infirmiers sont disponibles sur l'établissement !!!!

D'après la Direction, relayée par ses cadres supérieurs et cadres de service, il y a historiquement des offres à saisir mais personne ne candidate !!!

Puisque ni la DRH, ni l'ARS ni pôle emploi n'en font la promo sur leurs sites internet, la CGT relaye cette information si précieuse dans cette conjoncture un peu morose au niveau de l'emploi !!!

Jeunes IDE, adressez donc votre candidature à la Direction du CPN pour venir travailler dans le service public et soigner nos patients !!!

Exigez d'emblée un CDI puis une stagiarisation rapide pour entrer dans la grande maison CPN en manque de personnel.

N'hésitez pas à partager autour de vous le plus largement possible : le CPN embauche mais ne trouve pas de candidats !!!

**Contact pour adresser vos candidatures spontanées et vos CV :
direction@cpn-laxou.com**

**L'info en direct au CPN, c'est sur
www.lacgtducpn.com**

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

Depuis sa création, le site comptabilise 51 476 visites et 135 637 pages parcourues.

Faites passer le mot autour de vous !

Et n'oubliez pas, la CGT du CPN est aussi sur Facebook

Vous pouvez nous suivre sur notre Facebook CGT CPN LAXOU

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
- des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,



N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Déjà 329 abonnés !